

FINANCES

Affectation des résultats du budget principal du CIAS Grand Lac

1 DOCUMENT - Publié le 28 mars 2024

CIAS
Communauté d'Agglomération
de Grand Lac

Conseil d'Administration
Séance du 28 mars 2024 à 16h00

Sur délégation du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Louis XV à Aix-les-Bains

NOM ET PRÉNOM	Montant de	Montant	Partenaires (€)
1. Mairie d'Aix-les-Bains	20		
2. Mairie de BAYONNE	5		
3. Mairie de BAYONNE	5		
4. Mairie de BAYONNE	5		
5. Mairie de BAYONNE	5		
6. Mairie de BAYONNE	5		
7. Mairie de BAYONNE	5		
8. Mairie de BAYONNE	5		
9. Mairie de BAYONNE	5		
10. Mairie de BAYONNE	5		
11. Mairie de BAYONNE	5		
12. Mairie de BAYONNE	5		
13. Mairie de BAYONNE	5		
14. Mairie de BAYONNE	5		
15. Mairie de BAYONNE	5		
16. Mairie de BAYONNE	5		
17. Mairie de BAYONNE	5		
18. Mairie de BAYONNE	5		
19. Mairie de BAYONNE	5		
20. Mairie de BAYONNE	5		
21. Mairie de BAYONNE	5		
22. Mairie de BAYONNE	5		
23. Mairie de BAYONNE	5		
24. Mairie de BAYONNE	5		
25. Mairie de BAYONNE	5		

Détails des montants attribués :

M. le Président : M. le Maire d'Aix-les-Bains
M. le Maire de Bayonne : M. le Maire de Bayonne
M. le Maire de Bayonne : M. le Maire de Bayonne
M. le Maire de Bayonne : M. le Maire de Bayonne
M. le Maire de Bayonne : M. le Maire de Bayonne

Le Maire de Grand Lac est invité à signer le présent document pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 et à transmettre le présent document au service des finances pour la tenue du conseil du 28 mars 2024.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
M. BERTHELEMY

Le Maire d'Aix-les-Bains,
M. BERTHELEMY

La présente délibération est l'acte d'un conseil municipal de Grand Lac, lequel est tenu en vertu de la loi n° 2015-178 du 23 février 2015 relative au droit de référendum local, et de la loi n° 2015-178 du 23 février 2015 relative au droit de référendum local, et de la loi n° 2015-178 du 23 février 2015 relative au droit de référendum local.



2024-03-28_DELIB7.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 335,2 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.